



Groupe des élu-es Lille Verte
Place Augustin Laurent
59000 Lille

Commission nationale de l'informatique et des libertés
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Objet : Alerte sur la vidéosurveillance algorithmique à Lille

Lille, le 5 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons été alerté-es, le 21 novembre 2024, via [un article du journal Médiacités](#), de l'installation par la Ville de Lille du logiciel d'analyse d'images *Briefcam*. Ce logiciel intelligent est capable, via les caméras de vidéosurveillance, de faire de la reconnaissance faciale.

Le rejet, par le Tribunal administratif de Lille, du recours contre l'utilisation du logiciel *Briefcam* par la Ville de Roubaix, au motif que cette utilisation est limitée à la surveillance des plaques d'immatriculation des véhicules, entérine l'usage du logiciel *Briefcam* à cette fin.

Mais cette utilisation est soumise à des conditions. Ne pas activer la fonctionnalité qui permet la reconnaissance faciale, illégale en Europe. Et également déclarer cette installation au préalable à la CNIL, en fournissant une analyse d'impacts.

Or, si la Ville de Lille dément tout usage de la reconnaissance faciale, ce que nous espérons d'ailleurs, **l'enquête de Médiacités remet en cause la transmission de l'analyse d'impacts sur l'utilisation de la VSA (même à des fins de lecture de plaques d'immatriculation) à la CNIL.**

En effet, le journaliste, qui dit vous avoir contacté, indique que : « *la CNIL nous informe de son côté ne pas avoir été informée par la municipalité lilloise, ni avoir reçu d'analyse d'impacts relative à la protection des données, pourtant obligatoire* ».

En ce sens, **l'article de Médiacités semble révéler des manquements relevant de la réglementation en matière de protection des données personnelles.**

De son côté, la Ville de Lille répond, dans un communiqué, que : « [...] *en 2021, contrairement à ce qu'allègue l'article de Médiacités, la Ville a déposé auprès de la CNIL l'analyse d'impacts relative à la protection des données du système de vidéoprotection* ».

C'est pourquoi, par la présente, **nous saisissons votre commission, afin que cette analyse d'impacts**, qui vous a été adressée par la Ville de Lille en 2021, **soit révélée, et que**, à des fins de

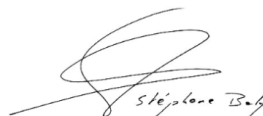


Groupe des élu-es Lille Verte
Place Augustin Laurent
59000 Lille

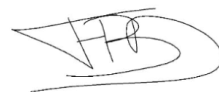
transparence dans ce contexte qui instaure un doute légitime, **nous puissions confirmer ou infirmer la présence de l'installation de la VSA à Lille dans cette analyse.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane BALY, Faustine BALMELLE-DELAUZUN,
Co-président-es du groupe Lille Verte



Stéphane Baly



GRUPE DES ÉLU-ES LILLE VERTE



lilleverte.fr
contact@lilleverte.fr

